



Projet stratégique 2024 : « Prévenir – Protéger – Accompagner – Piloter »

Contexte et enjeux.....	3
Prévenir, protéger, accompagner, piloter : des missions et un programme d'activités pour les usagers	5
Axe 1 : Assurer le service public national de prévention et de protection de l'enfance	6
Action 1 : Renforcer la qualité de l'accueil téléphonique et numérique du SNATED (119, tchat, formulaire).....	6
Action 2 : Sensibiliser aux risques de danger pour l'enfance.....	6
Action 3 : Protéger les enfants des risques liés à la prostitution des mineurs.....	7
Action 4 : Accompagner les familles dans une démarche d'adoption à l'international	7
Action 5 : Sensibiliser les familles aux spécificités de la parentalité adoptive.....	8
Action 6 : Répondre aux demandes d'accès aux origines personnelles dans le cadre de la loi de 2002.....	8
Action 7 : Dans le cadre de la loi du 7 février 2022, mettre en œuvre la disposition relative à l'information et l'orientation pour la recherche des origines.....	9
Axe2 : Accompagner les professionnels de la protection de l'enfance	10
Action 1 : Produire et transférer des connaissances sur l'enfance en danger, l'adoption et l'accès aux origines et accompagner leur appropriation :	10
Action 2 : Sensibiliser, former et soutenir les acteurs.....	12
Action 3 : Recueillir, capitaliser et valoriser les pratiques inspirantes en protection de l'enfance.....	13
Action 4 : Consolider le dispositif de lutte contre la prostitution des mineurs dans son volet d'appui aux professionnels.....	14
Action 5 : Elaborer et déployer la base de données des agréments en matière d'adoption (BDNA).....	14
Action 6 : Elaborer et déployer les bases de données des agréments des assistants familiaux	15
Action 7 : Mettre en place une plateforme d'appui aux professionnels dans le cadre du plan de lutte contre les violences sexuelles.....	15
Action 8 : Accompagner la mise en œuvre d'outils et référentiels auprès des professionnels :	16

Axe 3 : Contribuer au pilotage national et local de la politique publique de protection de l'enfance.....	18
Action 1 : Consolider la gouvernance de France Enfance Protégée.....	18
Action 2 : Articuler le projet de France Enfance Protégée et le programme des conseils nationaux	18
Action 3 : Contribuer aux travaux du groupe enfance de l'ADF.....	19
Action 4 : Participer aux travaux d'étude initiés par l'Etat (DGCS – DREES - DNS) sur les systèmes d'information en protection de l'enfance	20
Axe 4 : Les conditions de réussite du projet	21
Action 1 : Une organisation et des fonctions supports au service du projet et des agents... 21	21
Objectif 1 : Structurer la politique de gestion des ressources humaines au service des missions	21
Objectif 2 : Structurer le pilotage budgétaire et renforcer la qualité comptable	22
Objectif 3 : Moderniser et sécuriser les systèmes d'information et outils numériques.....	22
Objectif 4 : Faire évoluer l'organigramme en conformité avec le projet.....	23
Action 2 : Renforcer la cohésion d'équipe et la qualité de vie au travail	23
Objectif 1 : Renforcer la cohésion d'équipe et soutenir les agents	23
Objectif 2 : Améliorer la qualité de vie au travail.....	24

Contexte et enjeux

La loi de février 2022 a créé France Enfance Protégée pour « **mieux piloter la protection de l'enfance** ». La préfiguration en 2022 a permis de finaliser une convention constitutive, préparer le premier programme d'activités, le budget de démarrage et une organisation regroupée. La création effective du GIP a eu lieu en janvier 2023 avec l'installation des instances, la désignation du conseil d'administration et l'élection de sa présidence, l'adoption du programme et du budget.

En 2023 France Enfance Protégée a structuré progressivement son fonctionnement, regroupé les services, et dans le même temps mis en œuvre ses missions préexistantes et nouvelles. Après une première année de fonctionnement, **l'identité commune** et unifiée du GIP et les **synergies entre missions et services** devront être encore renforcées en 2024 :

- La gouvernance tripartite du GIP (Etat, départements, association) est installée et formalisée, avec un règlement intérieur adopté en juin 2023 ; l'animation des instances visera une participation accrue des administrateurs.
- L'intégration des secrétariats généraux des conseils nationaux permet des rapprochements sur le plan politique et institutionnel, favorise des réflexions partagées sur la protection de l'enfance, l'adoption et les origines personnelles, donne de la visibilité aux travaux du GIP. L'articulation des programmes de travail des conseils et du GIP sera poursuivie.
- Le programme 2023 était caractérisé par la juxtaposition des missions de chaque entité composant le GIP, l'ambition du projet stratégique en 2024 est d'inscrire l'activité dans une vision globale et partagée, et en même temps de poursuivre l'adaptation de l'organisation et du fonctionnement interne du GIP.
- Le budget 2023 était un budget de transition, pour accompagner la réforme au plan organisationnel (fusion), assurer la continuité des missions et soutenir de premiers développements. Le budget 2024 intègrera :
 - o La consolidation des missions 2023 et la montée en charge de missions nouvelles ;
 - o De nouvelles dépenses induites par la création du GIP : déménagement global, convergence statutaire et salariale dans le nouveau cadre d'emploi ;
 - o Des modalités de pilotage et de maîtrise des dépenses ;
 - o Une trajectoire vers l'équilibre des recettes entre Etat et Départements ;
 - o Un plan d'utilisation de la trésorerie et du fonds de roulement qui a été reconstitué durant l'exercice 2023.

En 2023 la communication de France Enfance Protégée a accompagné la création du GIP, contribuant en externe à renforcer sa visibilité, en interne à créer un sentiment d'appartenance commun :

- La communication interne a été remodelée pour assurer à chaque agent un même niveau d'information global : newsletter régulière, temps d'échanges sous forme de réunions collectives d'informations, diffusion de revues de presse et de ressources (notamment publications et newsletter). L'unification des messageries au sein d'un domaine commun a marqué une étape importante.
- Une communication en direction des administrateurs a été initiée (newsletter de la Présidente à destination de tous les membres de l'AG de France Enfance Protégée), pour partager des informations avec toutes les parties prenantes du GIP.
- La communication externe a incarné la « transition » vers la « maison commune », avec notamment un portail commun et un nouveau logo.

En 2024 la communication s'inscrira dans une stratégie globale, construite avec les équipes et impliquant les administrateurs du GIP, autour des objectifs suivants :

- Renforcer la **lisibilité** des missions du GIP pour tous les publics – grand public et toutes catégories d'utilisateurs, institutionnels, professionnels et non-spécialistes –, et sa **notoriété** au plan politico-institutionnel ;

- **Harmoniser** sous une bannière commune l'ensemble des publications, supports de communication et interventions sur les réseaux sociaux ;
- Proposer un **site internet intégré**, avec des fonctionnalités pour les usagers, professionnels et partenaires.

Le présent projet stratégique comprend 4 axes déclinant en actions l'ensemble de ces enjeux :

- Les 3 premiers portent sur les missions du GIP, structurées selon les publics qu'elles visent : enfants et familles, demandeurs de leurs origines, professionnels, décideurs institutionnels) ;
- Le 4^{ème} porte sur les conditions de réussite du projet que sont la structuration et la modernisation de l'organisation et du fonctionnement interne, la cohésion d'équipe et la qualité de vie au travail.

Prévenir, protéger, accompagner, piloter : des missions et un programme d'activités pour les usagers

Les missions et l'activité de France Enfance Protégée visent 3 catégories d'usagers :

- Les enfants, les jeunes, les familles, les personnes en recherche de leurs origines personnelles, qui sont des usagers du service public que constitue le GIP. Plus largement le « grand public » est aussi visé, par l'activité notamment de sensibilisation autour de l'enfance en danger, dans une logique de prévention.
- Les professionnels de services départementaux, d'associations locales et nationales, de services de l'Etat, de réseaux techniques ou de recherche, qui œuvrent au quotidien auprès des différents publics de la protection de l'enfance.
- Enfin, les décideurs publics (Etat et Départements) et associatifs sont une catégorie de public visée par les interventions du GIP en matière d'appui au pilotage de la politique publique.

Afin de favoriser une approche transversale de la présentation de l'activité, le volet du projet stratégique centré sur l'activité est ainsi présenté selon 3 axes répondant aux finalités générales de France Enfance Protégée (**prévenir – protéger – accompagner - piloter**), au sein desquels se retrouvent les champs d'intervention du GIP (enfance en danger, adoption, accès aux origines) ainsi que les services mobilisés :

- **Assurer le service public national de prévention et de protection de l'enfance** : cet axe reprend les missions de service aux usagers dans les domaines de l'enfance en danger, de l'adoption et l'accès aux origines ;
- **Accompagner les professionnels de la protection de l'enfance** : cet axe comprend les missions d'observation, de production et diffusion de connaissances et de données, de production d'outils, de formation, d'animation de réseaux ;
- **Contribuer au pilotage national et local de la politique publique de protection de l'enfance** : cet axe décline les missions du GIP en direction des décideurs publics ou associatifs, qu'il s'agisse de production de données et ressources, de contributions aux activités des conseils nationaux ou au groupe enfance de l'ADF, ou encore à travers la gouvernance propre du GIP.

Le projet 2024 intègre des actions qui s'inscrivent dans un cadre plus général de politiques publiques nationales :

- Certaines actions relèvent du plan de lutte contre les violences faites aux enfants, ou encore du plan de lutte contre la prostitution des mineurs ;
- En matière d'adoption, les actions prendront en compte les recommandations de la mission d'inspection portant sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale ;
- Les secrétariats généraux des conseils prennent en compte les programmes d'actions adoptés par chacun des 3 conseils nationaux.

Les missions en 2024 prolongent et développent les missions figurant au programme 2023, auxquelles s'ajoutent des missions nouvelles.

Axe 1 : Assurer le service public national de prévention et de protection de l'enfance

Action 1 : Renforcer la qualité de l'accueil téléphonique et numérique du SNATED (119, tchat, formulaire)

La diversification des moyens d'accès au 119 est effective depuis 2 ans avec le développement aux côtés de l'accueil téléphonique du tchat, du formulaire, d'une plateforme pour les personnes sourdes et malentendantes, de l'interprétariat. Par ailleurs la modernisation des outils et procédures a fait évoluer la productivité du service, permettant un meilleur traitement des appels. La consolidation de l'existant et de nouveaux ajustements sont envisagés au service de la qualité et la réactivité des réponses apportées aux différentes catégories d'utilisateurs.

Objectifs opérationnels :

- Augmenter la capacité de traitement des appels aux niveaux du décroché et du transfert vers les écoutants ;
- Développement d'une modalité nouvelle de rappel des appelants.

Description :

Amélioration de la prise en charge des situations et du délai de traitement :

Pour améliorer le taux de décroché, l'effectif et l'amplitude horaire du pré-accueil seront renforcés.

Pour mieux identifier la qualité des appelants et le sujet de leur sollicitation, il faut accompagner adapter l'évaluation initiale par le pré-accueil, distinguant les situations à traiter prioritairement et celles pouvant faire l'objet d'une prise en charge différée par des professionnels de la protection de l'enfance lors d'une prise de contact. Pour cela la formation des agents du pré-accueil sera adaptée et les outils de traçabilité des appels seront adaptés.

Pour améliorer le taux de transfert effectif (nombre d'appels traités par le pré-accueil transférés aux écoutants), la procédure de traitement des appels sera modifiée (expérimentation du rappel par les écoutants) et les effectifs d'écouteront seront renforcés. Sur ce dernier point, une action sur l'attractivité du métier est engagée et se poursuivra en 2024, portant sur le profil métier et l'organisation du temps de travail ainsi que l'ergonomie des outils métier.

Moyens :

Le financement du pré-accueil sera augmenté. 2 ETP d'écouteront complémentaires sont nécessaires par rapport à la cible de 2023 (32 ETP), soit au total 34 ETP.

Action 2 : Sensibiliser aux risques de danger pour l'enfance

La sensibilisation aux risques de danger pour l'enfance fait partie intégrante des missions du SNATED. Elle est tournée vers le grand public et des acteurs plus spécialisés.

Objectifs opérationnels :

- Promouvoir le 119 auprès de tous les réseaux d'acteurs et développer les conventions de partenariats comme levier de promotion ;
- Développer des ressources et outils sur le site web.

Descriptif :

La diffusion d'affiches, la contribution aux campagnes nationales sur l'enfance en danger, sont autant de modalités de promotion du 119. Les conventions de partenariats existantes (ministère des Sports, Education nationale ...etc) seront développées en direction de nouveaux partenaires, notamment les

acteurs du domaine de l'animation socio-culturelle, du médico-social ou du secteur médical, en lien avec le plan de lutte contre les violences faites aux enfants.

La mise en place d'un nouveau site internet pour le 119 offrira des informations spécifiques de prévention et de protection de l'enfance (fiches pratiques, fiches réflexes), une foire aux questions et un accès au service plus rapide et intuitif.

Action 3 : Protéger les enfants des risques liés à la prostitution des mineurs

Depuis 2023 le GIP déploie à partir du 119 un dispositif de lutte contre la prostitution des mineurs : plateforme d'aide, de conseil et d'orientation, mais aussi cartographie nationale, sensibilisation et formation (cf partie 2 - action 5).

Objectifs opérationnels :

- Consolider la plateforme dans sa fonction d'aide, conseil et orientation ;
- Finaliser la cartographie des ressources territoriales.

Descriptif :

Le dispositif d'aide, de conseil et d'orientation assure l'accueil téléphonique pour traiter de situations remontées par des professionnels, des proches ou des victimes. Le dispositif permet une écoute, le conseil et dans une grande partie des situations la formalisation d'une information préoccupante et/ou un lien avec les services départementaux de l'ASE.

Moyens :

2 travailleurs sociaux interviennent sur le dispositif avec une coordination par un cadre.

Action 4 : Accompagner les familles dans une démarche d'adoption à l'international

Objectifs opérationnels :

- Répondre de manière qualitative à toutes les demandes d'information des candidats
- Accompagner les candidats à la définition et au suivi de leur projet en étroite collaboration avec les conseils départementaux
- Préparer les familles à la réalité de l'adoption internationale
- Sécuriser juridiquement et administrativement les procédures d'adoption
- Assurer la connaissance et la veille juridique, politique, administrative et sociale des pays partenaires du groupement.

Description :

La loi du 21 février 2022 ayant prohibé les adoptions internationales par démarche individuelle, tous les candidats doivent être accompagnés par un organisme autorisé pour l'adoption (OAA) ou par les services adoption de FEP dans leurs démarches d'adoption internationale, y compris dans les cas d'adoptions intrafamiliales. FEP doit être en capacité de répondre à l'intégralité des demandes d'information ou d'accompagnement des procédures, orienter au mieux les candidats au vu de leur projet d'adoption, accompagner les candidats pendant l'attente, préparer les candidats aux spécificités de la parentalité adoptive et des particularités de chaque pays partenaire (l'accompagnement se fait sous forme d'entretiens individuels et de sessions collectives). Cette mission s'exerce en étroite collaboration avec les conseils départementaux et en lien avec les autorités compétentes sur place (6 à 7 missions à l'étranger sont prévues, le GIP FEP -ou le GIP AFA - étant accrédité dans 22 pays).

En 2024, les priorités seront définies en cohérence avec la stratégie de la mission de l'adoption internationale, à savoir :

- Le recentrage sur les pays où l'activité répond à des besoins identifiés et où les conditions de l'adoption internationale ne sont pas suspendues ou questionnées du fait de la situations géopolitiques ou de risques de pratiques s'écartant de la Convention de La Haye ;
- La reprise de dossiers suivis par des OAA (organismes autorisés pour l'adoption) dont l'autorisation ne sera pas renouvelée du fait du nouveau cadre réglementaire applicable.

Moyens :

L'équipe du service adoption internationale est composée d'un chef de service, de rédacteurs par pays et d'assistants administratifs et de correspondants à l'étrangers, appuyée par le pôle santé de l'AFA.

Action 5 : Sensibiliser les familles aux spécificités de la parentalité adoptive

Objectifs opérationnels :

- Préparer les candidats à la réalité de l'adoption et aux spécificités de la parentalité adoptive, en proposant des sessions de préparation « généralistes », d'autres spécifiques et des temps d'échanges individuels.

Description :

La parentalité adoptive nécessite une préparation des candidats au regard du profil d'enfants qu'ils sont prêts à adopter pour être sensibilisés aux facteurs de fragilité de l'enfant et soutenir leur projet d'adoption dans l'intérêt de l'enfant.

Cette préparation se déroule dans un premier temps lors de session collective, pour la plupart en visioconférence ce qui facilite l'accessibilité pour les candidats répartis sur l'ensemble de territoire français (ultramarin compris).

Les sessions collectives portent sur les caractéristiques des enfants proposés à l'adoption aujourd'hui (pupilles et adoption internationale), à savoir notamment les enfants grands, à besoins spécifiques, avec des problèmes de santé, ayant eu une histoire de vie particulièrement lourde. Les sessions collectives se tiennent tous les 15 jours environ soit plus de 20 par an.

Dans un second temps, des entretiens individuels sont proposés aux candidats afin d'approfondir certains points relatifs à leur projet d'adoption.

Moyens :

Les entretiens individuels mobilisent l'ensemble des services adoption (pôle santé, pôle information et conseil et service international), soit une vingtaine d'agents.

Action 6 : Répondre aux demandes d'accès aux origines personnelles dans le cadre de la loi de 2002

Objectifs opérationnels :

- Améliorer l'accès au service et le traitement des premières demandes
- Favoriser le suivi qualitatif et l'accompagnement des usagers tout au long de l'instruction de leurs demandes.

Description :

La continuité et la qualité du traitement des demandes d'accès aux origines personnelles formulées par les demandeurs est marquée par un enjeu fort de recrutement afin de permettre un délai raisonnable de traitement des demandes.

La mise en place de process, le développement des outils métiers et l'accompagnement interne pour permettre une montée en compétence rapide des nouveaux arrivants doit permettre de favoriser la qualité du service rendu dans le traitement des premières demandes et dans le suivi des instructions : délai de traitement réduits, information des demandeurs durant toute la durée d'instruction... Le développement d'un outil de saisine dématérialisée et, à terme la dématérialisation des procédures

d'instruction, sont des leviers importants afin de diversifier les moyens d'accès au service porté par le CNAOP et la qualité de la réponse aux demandeurs.

Moyens :

- Le Secrétariat général du CNAOP est une équipe composée de 8 agents, aux compétences juridiques, administratives et en travail social ; un renfort est envisagé ;
- Investissement : le développement et la mise en production des évolutions de l'outil ORPER devra permettre la saisine directe du CNAOP sous la forme d'un téléservice, première étape de dématérialisation du traitement des dossiers.

Action 7 : Dans le cadre de la loi du 7 février 2022, mettre en œuvre la disposition relative à l'information et l'orientation pour la recherche des origines.

Il s'agit de répondre à la mission confiée à France Enfance Protégée « *D'analyser les demandes des personnes adoptées et des pupilles ou anciens pupilles de l'Etat qui recherchent leurs origines et de les informer et les orienter en fonction de leur situation vers les interlocuteurs compétents* ».

Objectifs opérationnels :

- Mettre en place une phase collective de cadrage du projet (de fin 2023 à mars 2024) : définition et explication de la mission nouvelle et des objectifs, mise en place de temps commun pour partager les expertises métiers des entités AFA et CNAOP, constituer une équipe projet, structurer la méthodologie et le cadrage de la mise en œuvre de la mission
- Informer et orienter les personnes adoptées en recherche de leurs origines en interservices du GIP (équipes adoption et accès aux origines), en lien avec les partenaires externes (MAI, associations).

Description :

L'information et l'orientation des personnes qui recherche leurs origines implique la réalisation d'un état des lieux permettant l'identification des acteurs et de leur rôle dans le paysage de la recherche des origines afin d'élaborer un protocole commun de réponse à ces usagers. Ce process, élaboré en interservices, doit permettre de structurer la mise en place de cette mission. Il définira les missions de chacun et l'organisation nécessaire pour permettre la réponse aux personnes adoptées et aux pupilles ou anciens pupilles de l'Etat qui recherchent leurs origines.

L'objectif est de permettre une orientation des demandeurs vers les services et/ou partenaires compétents pour les appuyer dans leurs démarches en fonction de leur parcours et de leur situation.

Par ailleurs une expérimentation de projet de recherche des origines destiné aux personnes adoptées à l'international qui a démarré en 2023 se poursuivra en 2024 : le projet « Reencuentro con mis raíces » concerne la Colombie, pays sensibilisé et attentif à la question des origines et précurseur dans le domaine. Le projet propose aux personnes adoptées en Colombie par l'intermédiaire de l'AFA un accompagnement dans leur processus de recherche des origines ou leurs questionnements en ce sens.

Moyens :

RH :

- Au démarrage une conseillère PIC avec une référence « post-adoption » prendra appui sur les rédacteurs du service adoption internationale pour engager la mission, en lien avec la SG et l'équipe du CNAOP pour leur expertise
- Un ETP dédié à cette mission pourra être à terme identifié par redéploiement interne.

Fonctionnement et investissement :

- Selon process établi, une évolution d'outil de suivi est à envisager
- Le premier niveau de traitement des demandes passera par la plateforme du PIC.

Axe2 : Accompagner les professionnels de la protection de l'enfance

La mission de France Enfance Protégée d'appui aux acteurs sera encore renforcée en 2024, à la fois à travers le centre national de ressources prenant appui sur l'ONPE mais aussi en prenant appui sur chacun des services dans leur fonction d'animation de réseaux, des services départementaux et d'associations principalement. La présentation sous la forme d'une véritable offre de services globale à destination des professionnels en donne la lisibilité.

Action 1 : Produire et transférer des connaissances sur l'enfance en danger, l'adoption et l'accès aux origines et accompagner leur appropriation :

Il s'agit du cœur de mission de l'ONPE et du renforcement de ses fonctions de centre national de ressources.

Objectifs opérationnels :

- Produire des connaissances scientifiques ;
- Diversifier les supports et modalités de diffusion pour favoriser le transfert de connaissances.

Description :

L'ONPE produit différentes connaissances en protection de l'enfance à travers des publications régulières. En 2024, plusieurs publications sont attendues, constituant des ressources indispensables pour l'éclairage des enjeux et le pilotage des politiques locales et nationales :

- **Les chiffres clés en protection de l'enfance** (exploitation des données DREES, Justice, SSMSI et ONPE) qui revient notamment sur le nombre d'enfants suivis au titre de l'aide sociale à l'enfance, le nombre d'enfants victimes de maltraitances, le nombre d'enfants décédés de mort violente au sein de leur famille et le nombre d'enfants pupilles. Ce document s'accompagne d'une infographie conçue comme un outil au titre du centre national de ressources, favorisant le transfert de connaissance.
- **L'évolution du dispositif de protection de l'enfance** (titre provisoire - fin 2024) : cette note dont le plan a été revu en 2023 vise à exploiter les données de la DREES et du ministère de la justice pour mieux comprendre les évolutions marquantes au sein du dispositif de protection de l'enfance, en retenant une approche nationale mais aussi locale. Elle contient ainsi des éléments d'analyse sur le taux de prise en charge en protection de l'enfance (nombre d'enfants bénéficiant d'une mesure par rapport au nombre d'enfants du même âge en population générale), l'évolution des disparités départementales, mais aussi l'évolution des âges des enfants confiés en protection de l'enfance ou encore les lieux d'accueil des enfants au 31 décembre de chaque année. Un travail exploratoire a été engagé dans le cadre d'un partenariat avec Isabelle Fréchon (CNRS) visant à terme à donner d'une part, des éléments de comparaison permettant de situer la France vis-à-vis d'autres pays européens, et d'autre part, de construire un indicateur inédit à partir des données DREES permettant une première estimation sur le nombre d'enfants confiés ayant fait l'objet d'un accompagnement jeunes majeurs à 18 ans.
- **L'observation de la politique publique de protection de l'enfance** : ce rapport annuel qui servira la demande de la HAS et de la DGCS (cf. ci-dessous) comprend des éléments statistiques importants à connaître sur les enfants maltraités et la protection de l'enfance mais aussi des éléments de synthèse sur un sujet donné. La thématique retenue pour 2024 est l'évaluation en protection de l'enfance. Ce rapport sera l'occasion de faire le point sur l'état du droit depuis la réforme de 2022, les connaissances issues de la recherche et des travaux produits par l'ONPE en la matière (en insistant notamment sur les indicateurs socles proposés au CRIP, ou encore sur les modalités d'évaluation des compétences parentales dans l'environnement de l'enfant

- en réponse à l'art. 1 de la loi du 7 février 2022), mais aussi d'aller à la rencontre des départements pour comprendre les enjeux actuels de l'évaluation en protection de l'enfance.
- **Penser un projet de vie pour chaque enfant accueilli au titre de la protection de l'enfance** : Il s'agit du dossier sur les « suppléances parentales longues » (titre provisoire), annoncé en 2023. Les évolutions du profil des enfants accueillis interrogent l'état des connaissances disponibles mais aussi les pratiques professionnelles à l'œuvre ; cette étude vise à mettre en lumière les organisations et les pratiques favorisant l'adéquation du statut des enfants confiés sur le long terme à leurs besoins fondamentaux, depuis l'évaluation initiale jusqu'à l'élaboration d'un projet de vie.
 - **L'enquête annuelle sur la situation des pupilles de l'Etat** : en 2024, le rapport annuel sur les pupilles de l'Etat permettra de mettre en évidence les évolutions actuellement observées sur le profil et le parcours des enfants pupilles de l'Etat, en lien avec le devenir de l'adoption nationale. Cette évolution répond à la loi du 7 février 2022 qui demande à l'ONPE d'élargir son périmètre d'observation à l'adoption. Ce rapport permettra également d'observer plus finement les projets de vie des pupilles de l'État qu'ils soient ou non en lien avec l'adoption (permettant ainsi de mesurer les effets de la loi de 2016).
 - **La scolarité des enfants protégés (publication fin 2024-début 2025)** : l'ONPE a lancé fin 2023 une étude sur la scolarité des enfants protégés au regard de la préoccupation des politiques, des départements comme du secteur associatif sur ce sujet ciblé. Cette étude va à la rencontre des acteurs du champ pour identifier les pratiques à l'œuvre sur les territoires et capitaliser sur les savoirs scientifiques comme expérientiels dans ce domaine. L'approche retenue inclut non seulement les pratiques des acteurs de la protection de l'enfance au sein des départements mais aussi les actions mises en œuvre par les services de l'Education Nationale. Cette double entrée permettra notamment d'appréhender les relations entre les professionnels et institutions des deux secteurs en donnant des exemples concrets au regard des pratiques observées.
 - **Mieux comprendre le parcours des enfants protégés** à partir de la base OLINPE : l'exploitation de la base OLINPE par l'ONPE est prévue par la loi du 7 février 2022. Pour atteindre cet objectifs 3 à 4 agents de l'ONPE devront être formés au logiciel « R » qui est le logiciel désormais utilisés par la DREES et qui sera désormais indispensable pour l'exploitation de la base.
 - Des **éclairages synthétiques sur la protection de l'enfance**, la prévention, et l'adoption par la publication de 5 numéros « ONPE synthèses » : cette collection lancée en 2021 favorise le transfert de connaissances en diversifiant les supports de publications de l'ONPE. Ces numéros sont des 4 pages, réunis autour de 3 sous collections : « Les échos de la recherche », « Repères en protection de l'enfance » et « Travaux de l'ONPE ».

La force de l'ONPE est aussi de s'appuyer sur un **conseil scientifique**, dont les équipes assurent l'animation, qui permet à la fois le soutien de la recherche, la valorisation des productions scientifiques et la vulgarisation des savoirs. Le Conseil scientifique participe au niveau national et international au rayonnement du GIP et à la structuration des réseaux pluridisciplinaires de recherche en protection de l'enfance. Il permet de lancer des appels à projet de recherche et organise le prix de thèse avec la Fondation de France. En 2024, il est proposé d'augmenter de 50% le budget du conseil scientifique en passant de 100 000 euros à 150 000 euros permettant de renforcer la quantité et la qualité de connaissances produites, notamment contribuant au plan de lutte contre les violences faites aux enfants.

Au-delà de la production de connaissances articulant recherche et pratiques, tout l'enjeu est d'assurer le transfert de connaissances en direction des acteurs du champ et de produire des documents favorisant l'accompagnement des enfants et des familles. Dans le cadre du Centre national de ressources, l'ONPE a développé en 2022-2023 plusieurs projets qui se poursuivront en 2023 : newsletter mensuelle, site internet refondu, production d'infographies et de fiches synthétiques, capsules vidéo alimentant la Chaine You tube ...

Moyens :

L'ensemble de l'équipe de l'ONPE contribue à l'activité de production et de transfert de connaissances. Par ailleurs le Conseil scientifique dispose d'un budget permettant le lancement de deux appels à projets annuels (ouvert et thématique).

Action 2 : Sensibiliser, former et soutenir les acteurs

a. Webinaires, journées ...etc (tous évènementiels)

L'organisation d'évènements participe au transfert de connaissances et renforcent la culture commune des acteurs. Sont prévus en 2024 :

- Un « **Rendez-vous de l'ONPE** » sur la participation collective des enfants protégés ;
- Un **séminaire de recherche** en partenariat avec l'IERDJ sur « **logement et protection de l'enfance** » ;
- Les rencontres « **Articuler recherches et pratiques** » : mise en lumière des travaux soutenus par le conseil scientifique. Accessibles à tous, ces webconférences d'1 h 30 donnent la parole aux chercheurs pour transmettre les résultats de leurs études et invitent un professionnel à ouvrir la discussion avec l'ensemble des participants. 3 séances sont prévues en 2024 :
 - o Le territoire est-il un vecteur de construction de lien ? Une approche sociogéographique des liens en protection de l'enfance dirigé par Sandrine Amaré
 - o Quelles protections pour les enfants en placement longue durée ? Approche comparée France-Québec" dirigé par Caroline Siffrein-Blanc
 - o Intervention relationnelle auprès des familles vulnérables dirigé par Raphaële Miljkovtich
- La **journée du prix de thèse ONPE-Fondation de France** : la journée du prix de thèse ONPE-Fondation de France réunit le/la lauréat.e du prix et les finalistes afin de faire connaître leur travail auprès d'un large public de chercheurs et de professionnels.

D'autres évènements marqueront l'année 2024 : une journée pour les 20 ans de l'ONPE, une journée de lancement du réseau des jeunes chercheurs.

Ces actions participeront à la montée en charge du centre national de ressources et font écho aux discussions en cours avec la secrétaire d'Etat sur le plan de lutte contre les violences faites aux enfants.

b. Sensibilisation et « formation » des acteurs

En matière d'adoption il s'agira de :

- Poursuivre et développer les formations des professionnels (15 sessions à destination des services départementaux et un séminaire annuel) ;
- Valoriser certaines pratiques inspirantes ;
- Proposer un canevas - référentiel en matière de formation préalable obligatoire pour les candidats (formation qui devrait être détaillée dans son contenu dans les décrets d'application de la loi du 21 février 2022) ;
- Intégrer les OAA dans la dynamique d'animation de réseau.

Cette animation des réseaux repose sur les échanges d'informations (newsletters), les réunions régulières, un groupe de travail avec les services départementaux dédié à l'adoption nationale.

L'ensemble des équipes des services adoption contribue à cette animation de réseau.

c. L'animation des réseaux d'acteurs professionnels

L'animation des réseaux professionnels fait partie intégrante des modalités d'intervention des services du GIP, avec leurs spécificités. Des synergies se mettent en place depuis 2023 à travers la mutualisation des fonctions supports et du pôle communication, qui seront encore approfondies en 2024 par les coopérations entre les services.

Le programme d'animation de réseaux en 2024 comportera ainsi :

- La poursuite de l'animation du réseau des ODPE : plateforme collaborative des ODPE, interventions lors des journées d'études et colloques organisés par les ODPE, appui à la création des ODPE ...
- La montée en charge de l'animation du réseau des directeurs enfance famille et le développement d'action avec les acteurs de la formation (CNFPT, l'ENM, l'EHESP, l'ENPJJ, et les écoles de travail social notamment), coordonnées par l'ONPE ;
- Le réseau des CRIP fait l'objet d'un travail coordonné par le SNATED : diffusion d'informations, webinaires, visites sur site ou accueil au 119, journée annuelle ;
- Le renforcement de l'animation du réseau des correspondants CNAOP : développement des formations au sein des territoires, poursuite de l'organisation de rassemblements nationaux, participation du secrétariat général aux instances locales afin de promouvoir l'action du CNAOP.

Action 3 : Recueillir, capitaliser et valoriser les pratiques inspirantes en protection de l'enfance

Pour faire connaître, reconnaître et fédérer les acteurs, depuis 2023 France Enfance Protégée a engagé un projet de recueil et valorisation des pratiques inspirantes.

Objectifs :

- Donner des repères aux professionnels de la protection de l'enfance sur des pratiques inspirantes ;
- Consolider et compléter la démarche de l'ONPE, d'analyse et de mise en visibilité de pratiques éprouvées scientifiquement, modélisables ;
- Identifier France Enfance Protégée comme un lieu qui favorise l'échange entre les services de l'Etat, les départements et les associations en valorisant l'ensemble des actions menées par les acteurs du champ.

Descriptif :

Le descriptif est structuré autour de deux niveaux :

- Le recueil de pratiques auto-déclarées par les acteurs associatifs et départementaux qui vont renseigner des pratiques qui leur semblent intéressantes à partager et valoriser. Afin de s'assurer de la qualité des pratiques diffusées, les données renseignées par les porteurs de projet sont soumises à un comité de sélection interinstitutionnel. Ce dernier analysera les pratiques recueillies, au besoin sollicitera des compléments d'information, avant de proposer la publication des fiches pratiques dans une bibliothèque numérique consultable par l'ensemble des acteurs. Le comité de sélection installé en septembre 2023 se réunira à plusieurs reprises en 2024.

Un temps fort sera organisé au premier trimestre 2024, les « trophées des pratiques inspirantes », en lien avec un jury de sélection pour valoriser les pratiques significatives en termes de pertinence, originalité, efficacité.

- La réalisation par l'ONPE d'analyses de dispositifs, complètes et étayées, selon une démarche scientifique, détaillant les objectifs du projet, les moyens nécessaires pour le mettre en place, les clés de réussite et résultats attendus, mais aussi les difficultés rencontrées. Ces fiches sont liées à des travaux scientifiques passés et du programme 2024 de l'ONPE.

Moyens :

Une chargée de projet dédiée coordonne les travaux, en lien direct avec le pôle communication et la direction générale, avec l'appui méthodologique de l'ONPE.

Action 4 : Consolider le dispositif de lutte contre la prostitution des mineurs dans son volet d'appui aux professionnels

Objectifs opérationnels :

- Finaliser, diffuser et exploiter la cartographie des ressources territoriales ;
- Poursuivre les actions d'information, de sensibilisation et d'outillage des professionnels.

Descriptif :

Un des enjeux de la mise en place de la cartographie est de mieux connaître les ressources et dispositifs spécifiques existants au niveau local sur la prévention et la lutte contre la prostitution des mineurs. La cartographie permettra la mise en place de groupes de travail interdépartementaux, ou encore de mettre en lumière des pratiques inspirantes afin de contribuer au partage d'expérience.

En matière d'information – sensibilisation – formation, le dispositif est en lui-même une offre de conseil pour les professionnels sur des situations individuelles ; par ailleurs la cartographie partagée permettra aux acteurs de terrain d'identifier les ressources utiles.

Moyens :

Toute l'équipe du dispositif contribue à la dynamique d'appui aux professionnels ; une chargée de projet est dédiée à la cartographie et l'animation du réseau.

Action 5 : Elaborer et déployer la base de données des agréments en matière d'adoption (BDNA)

Objectifs opérationnels :

- Finaliser la création de BDNA et accompagner son déploiement progressif ;
- Réaliser des extractions au-delà des candidats connus de l'AFA pour intervenir en appui aux départements pour l'adoption nationale.

Description :

En 2023 le projet était prévu pour un engagement au courant du second semestre, précédé d'une phase de recrutement de chargé de projet « adoption nationale » notamment responsable de ce développement et d'un technicien des systèmes d'informations partiellement dédié au projet. La phase de transition du GIP et la reprise totale du développement du projet résultant d'une demande des services des ministères sociaux (DNUM), conduisent au report de la mise en œuvre du projet en 2024.

Il s'agira de mobiliser les Départements (en tant qu'utilisateurs) autour de la définition du cahier des charges du développement qui sera engagé, puis d'accompagner un déploiement progressif de l'outil, tenant compte des interactions nécessaires avec les SI départementaux. La dernière partie de l'année 2024 pourrait donner à voir les premières exploitations de la base de données.

Moyens :

RH : chargé de projets des systèmes d'information (environ 0,5 ETP dédié au projet), chargé de mission métier (dédié au projet global d'appui aux Départements pour l'adoption).

Le budget 2024 reprend les crédits en investissement prévus au budget 2023.

Action 6 : Elaborer et déployer les bases de données des agréments des assistants familiaux

La loi de février 2022 confie au GIP une double mission qui n'existait pas avant sa création, à savoir la gestion d'une base de données des agréments des assistants familiaux et des agréments des assistants maternels. Initialement envisagé au programme 2023 du GIP pour un démarrage en fin d'année, cette action a été retardée dans sa mise en œuvre, dans l'attente d'un cadrage politique précis, d'un décret d'application, du recrutement de moyens ad hoc au sein du GIP. L'ingénierie de projet a démarré fin 2023, entre la DGCS, la DNUM et le GIP, permettant de poser une méthode et un calendrier de mise en place sur le volet « assistants familiaux », mais reportant le volet « assistants maternels ».

Objectifs opérationnels :

- Finaliser l'état des lieux partagé, au plan quantitatif et qualitatif des agréments des assistants familiaux et outils de suivi ;
- Formaliser les objectifs opérationnels du projet : sécuriser les accueils, faciliter la traçabilité des agréments pour les employeurs publics et privés d'assistants familiaux, disposer de données sur les familles d'accueil permettant d'ajuster la politique publique en matière d'accueil familial ;
- Installer un groupe de travail avec les Départements, la DGCS, la DNUM, la DREES et ponctuellement les éditeurs d'outils, pour élaborer un outil en cohérence avec l'environnement des systèmes d'information locaux.

Moyens :

- Au sein du GIP, le projet reposera sur un chef de projet « métier » (de préférence issu d'un Département) et sur une partie de la mission d'un chargé de projet SI ;
- Les crédits votés en 2023 sont reportés au budget 2024 en fonctionnement.

Action 7 : Mettre en place une plateforme d'appui aux professionnels dans le cadre du plan de lutte contre les violences sexuelles

Dans le cadre du futur plan de lutte contre les violences aux enfants, un renforcement du service aux professionnels par une plateforme d'écoute dédiée ayant pour point d'entrée le numéro 119 est envisagé.

La plateforme portée par le 119 sera articulée avec les CRIP principalement mais aussi avec d'autres ressources existantes (UAPED notamment) dans les territoires : il s'agit de mettre en place un « filet de sécurité national » et une ressource pour des professionnels au contact des enfants qui ne sont pas déjà sensibilisés ou formés aux problématiques de l'enfance en danger. Ces interventions s'inscriront dans une logique de subsidiarité par rapport à celle des services départementaux compétents.

Objectifs opérationnels :

- Offrir du conseil technique aux professionnels sur les violences faites aux enfants et l'enfance en danger ;
- Faciliter ou réaliser la transmission d'information préoccupante aux CRIP.

Description :

Le conseil technique vise à outiller des professionnels au contact des enfants mais qui aujourd'hui ne sont pas directement parties prenantes de la politique publique de protection de l'enfance : professionnels de santé, agents de services publics accueillant des enfants et familles, professionnels de l'animation socioculturelle, professionnels des secteurs des loisirs et de la culture. Il s'agira d'aider à qualifier des situations de danger ou de risque de danger en vue de la réalisation par les professionnels eux-mêmes d'une information préoccupante (IP) ou d'un signalement, et si besoin d'aider à la rédaction d'une IP ou d'un signalement, d'aider à l'orientation vers les services locaux ou

nationaux évalués comme pertinents par la plateforme (CRIP, PMI, UAPED, hôpitaux, police/gendarmerie etc...), d'aider au repérage des situations de danger ou de risque de danger par, la mise à disposition d'outils (fiches réflexes, supports de communication, foires aux questions en ligne, guides ressources).

La facilitation ou la transmission d'IP par le 119 consistera à intervenir directement sur des situations remontées par des professionnels pour leur apporter une réponse sous la forme d'une IP. Il peut s'agir des professionnels de professionnels dont le cadre d'exercice de leur travail ne leur permet pas d'émettre une IP ou un signalement (pour des raisons organisationnelles, de confidentialité ou autre) et de « non spécialistes » de la protection de l'enfance (animateurs, médecins ...etc).

Moyens :

Les différents canaux d'accès actuels au 119 seront mobilisés : service téléphonique (avec un renforcement du pré accueil et du plateau d'écoute), formulaire dédié aux professionnels, tchat « pros ».

La mise en œuvre du projet nécessitera des moyens humains dédiés, un investissement dans l'évolution des outils métier, une communication spécifique.

Action 8 : Accompagner la mise en œuvre d'outils et référentiels auprès des professionnels :

- a) Poursuivre le déploiement de l'évaluation en protection de l'enfance, en lien avec le référentiel HAS

L'ONPE poursuivra le travail partenarial amorcé avec la DGCS et la HAS à l'été 2023 afin de répondre à la demande forte des départements autour de l'évaluation des situations individuelles en protection de l'enfance, en lien avec le déploiement du référentiel HAS prévu par le droit. Dans ce cadre, après avoir participé au dernier comité opérationnel et au comité de suivi installé par la HAS en 2021/2022, l'ONPE mènera différente action à savoir :

- La publication d'observations générales sur la politique publique de protection de l'enfance portant sur l'évaluation des situations individuelles et s'appuyant sur l'observation des pratiques départementales. Cet écrit sera l'occasion d'exploiter les résultats du questionnaire lancé fin 2023 par la HAS et coconstruit avec l'ONPE.
- L'installation et l'animation au sein de l'ONPE d'un réseau des acteurs de la formation d'ici fin 2024 qui permettra d'avoir une visibilité plus précise des besoins nécessaires à un niveau national et local pour déployer des outils favorisant une évaluation de qualité en protection de l'enfance.
- La poursuite du travail mené par l'ONPE en lien avec les départements sur les indicateurs d'activité des CRIP déjà utilisés par une quarantaine de départements afin d'affiner les connaissances disponibles dans la manière dont les évaluations sont mises en œuvre et suivie au niveau local, mais aussi sur le profil des enfants concernés.

Cette activité nécessitera des moyens complémentaires à la fois en réorientant dans un premier temps des moyens internes au sein de l'ONPE, et avec la nécessité pour pérenniser l'action, d'avoir des moyens complémentaires.

- b) Actualiser les guides pratiques dans le domaine de l'accès aux origines

Objectifs opérationnels :

- Mettre à jour les supports de formation décrivant les étapes de l'accès aux origines et l'accompagnement des mères de naissance à destination des correspondants départementaux ;
- Mettre à jour et diffuser les plaquettes d'information à destination des femmes désirant accoucher sous le secret.

Description :

Le support pédagogique à destination de l'ensemble des correspondants départementaux doit être mis à jour afin d'intégrer des évolutions législatives (loi du 21 février 2022, place des organismes autorisés pour l'adoption, décrets d'application de la loi bioéthique...). Il est utilisé lors des sessions de formations organisées par le secrétariat général du CNAOP et transmis aux correspondants. Des nouveaux outils de formation et de communication seront également réalisés (support vidéo...).

Les plaquettes d'information à destination des femmes envisageant d'accoucher sous le secret seront mises à jour également pour tenir compte des évolutions législatives et traduites en plusieurs langues. Ces documents sont diffusés largement auprès des partenaires (correspondants départementaux, hôpitaux, réseau PMI...).

Moyens :

Cette action sera menée entre l'équipe du CNAOP et le pôle communication.

- c) Participer aux travaux pilotés par l'ADF sur le guide d'autodiagnostic ASE

Depuis 2023 l'IGAS et l'ADF ont entrepris l'actualisation d'un outil à destination des Départements, le guide d'autodiagnostic ASE. L'outil est jusqu'alors hébergé par l'ADF.

France Enfance Protégée n'est pas en situation de pilotage des travaux d'actualisation de l'outil, néanmoins l'accompagnement de son déploiement pourrait s'articuler avec les missions d'appui aux acteurs. En 2024 le GIP se tiendra en veille sur ces travaux et sera associé aux réunions portant sur l'outil.

Axe 3 : Contribuer au pilotage national et local de la politique publique de protection de l'enfance

Action 1 : Consolider la gouvernance de France Enfance Protégée

L'ensemble des instances du GIP ont été installées et structurées en 2023 : AG, CA, bureau, mais aussi comité technique du SNTAED. Elles disposent de règlements de fonctionnement. Après cette phase d'installation, il est proposé de mettre en place des modalités permettant de renforcer la participation des administrateurs à la vie et aux projets de l'institution.

Objectifs opérationnels :

- Animer les instances du GIP et proposer des informations dédiées aux administrateurs ;
- Favoriser la participation d'administrateurs du GIP aux travaux du GIP.

Description :

Les réunions de bureau et de CA sont principalement organisées autour du suivi de l'activité et du budget du GIP. En 2023 une réunion dédiée à un sujet de politique publique (adoption), sans finalité décisionnelle, a montré l'intérêt de disposer d'espaces de débats.

Par ailleurs, le collège des associations a été réuni à l'initiative de la Présidente du GIP : cette initiative sera réitérée en 2024.

Enfin, le comité technique du SNATED offre une possibilité spécifique de participation de membres du GIP, autour de l'activité du 119 et du projet de lutte contre la prostitution des mineurs.

En 2024 les actions envisagées pour consolider la gouvernance de France Enfance Protégée sont :

- Adresser trimestriellement à l'ensemble des membres la newsletter de la présidente du GIP ;
- Mettre à disposition des administrateurs du GIP un espace partagé (sharepoint) permettant l'accès à tous les dossiers des instances et au besoin à des outils ou ressources documentaires ;
- Organiser deux rencontres annuelles du collège des associations avec la Présidente du GIP, autour de thématiques liées à la protection de l'enfance et de partage d'informations et analyses sur la politique publique ;
- Proposer aux membres du conseil d'administration selon leur demande une ou des réunions thématiques sur la politique publique ;
- Informer systématiquement les membres du CA sur les événements (séminaires, colloques ...) et les publications du GIP ;
- Réunir le comité technique du SNATED.

Moyens :

La direction générale du GIP s'assure de la préparation et du suivi des instances et des relations avec les membres du GIP, assure la coordination avec la présidence et les vice-présidences. L'ensemble des services du GIP sont appelés à contribuer aux travaux des instances.

Le développement d'un outil dédié aux administrateurs fera l'objet d'une inscription au budget 2024.

Action 2 : Articuler le projet de France Enfance Protégée et le programme des conseils nationaux

- a. Garantir l'organisation et le fonctionnement des travaux des conseils

Les secrétariats généraux des conseils, sous l'autorité de leurs présidences, veillent à ce que les trois conseils se réunissent dans le respect des conditions et des missions afférentes à chacun des conseils. Avec l'appui des services support de France Enfance Protégée, les secrétaires généraux planifient, organisent et préparent les séances des conseils et ils assurent l'animation et le suivi des travaux menés par les conseils.

France Enfance Protégée alloue les moyens nécessaires à la réalisation des programmes d'activité des trois conseils, en fonction des capacités budgétaires du Groupement et au regard du cadre légal des conseils. La Direction générale organise cette allocation de moyens à partir de dialogues de gestion qui permettent de mettre en regard les programmes des conseils et les moyens que le GIP alloue annuellement aux conseils.

La Direction générale s'assure de la cohérence des programmes d'activité du groupement et de ceux des conseils. Les secrétaires généraux des conseils présentent, au moins une fois par an, aux instances du GIP les programmes de travail et travaux des conseils.

- b. Au niveau technique, apporter des contributions aux travaux des conseils et participer à la diffusion des avis et recommandations

Les services du GIP contribuent de fait aux travaux des 3 conseils :

- Au CNPE, l'ONPE apporte des éléments ressources et son expertise pour la production des avis ou pour alimenter la réflexion, contribuant ainsi à structurer les travaux ; la direction générale représente le GIP et autant que besoin assure le lien avec la présidence du GIP ;
- Au CNA, les services adoption contribuent aux travaux et là encore la direction générale assure la représentation et l'interface avec la présidence du GIP ;
- Au CNAOP c'est l'équipe entière du CNAOP et la secrétaire générale qui assure l'organisation et le fonctionnement du conseil, sous l'égide de la présidente. La direction générale du GIP peut être sollicitée autant que de besoin pour éclairer les articulations avec l'activité du GIP ou son organisation.

- c. Au niveau politique, animer des réunions des présidences

La présidente du GIP anime une ou plusieurs réunions par an avec les présidentes des trois Conseils (CNPE, CNA, CNAOP) afin de favoriser la synergie des réflexions, des propositions et travaux des conseils et du GIP.

Ces réunions peuvent permettre de proposer les thèmes à inscrire à la, ou les, réunion(s) plénière(s) commune(s) à deux ou trois conseils, que ces derniers peuvent organiser en vertu de l'article D 147-38 du code de l'action sociale et des familles ; cette réunion commune favorise la synergie entre les conseils autour des travaux et enjeux propres à chacun d'eux et l'articulation avec le projet stratégique du GIP.

Action 3 : Contribuer aux travaux du groupe enfance de l'ADF

La présidente du GIP, en tant que vice-présidente de l'ADF, anime un groupe thématique sur l'enfance au sein de l'ADF, composé principalement d'élus.e.s, qui peut réunir jusqu'à 60 Départements.

C'est un espace unique d'échanges entre élus.e.s départementaux, au sein duquel sont abordés dans sujets généraux de la politique de protection de l'enfance ou en faveur de la petite enfance, avec des contributions extérieures ponctuelles (services de l'Etat, associations). Le GIP est systématiquement associé à ces travaux, pour apporter des ressources (présentation de données ou travaux de l'ONPE), ou contribuer directement aux échanges (information sur l'activité du GIP, présentation de la mission d'inspection en matière d'adoption ...etc).

Ces réunions bimestrielles mobilisent la direction générale et, selon les thématiques et besoins, les services du GIP.

Action 4 : Participer aux travaux d'étude initiés par l'Etat (DGCS – DREES - DNS) sur les systèmes d'information en protection de l'enfance

La problématique des systèmes d'information en protection de l'enfance fait l'objet de préoccupations des acteurs à différents niveaux (Etat au niveau national et Départements). Plusieurs enjeux sont exprimés : le besoin de données nationales consolidées dans une temporalité plus courte que la consolidation réalisée annuellement par l'ONPE, le besoin d'éléments pour le pilotage local, le besoin d'harmonisation des indicateurs / instruments de mesure, le besoin de suivis longitudinaux (du type exploitation des données Olinpe) ...etc. Ces problématiques viennent régulièrement buter sur l'absence de système d'information commun ou « harmonisé ».

La DGCS avec la DREES et la DNS a envisagé une étude préalable sur le sujet, visant notamment à mieux qualifier les besoins et proposer des pistes de travail communes ; le GIP est associé aux travaux.

Dans le cadre du plan de lutte contre les violences faites aux enfants, il est envisagé d'expérimenter un projet de consolidation nationale de données en matière d'informations préoccupantes : à ce jour il n'existe pas de registre national sur les informations préoccupantes, notamment celles concernant les situations de mobilités de familles entre départements, qui empêchent ou freinent l'évaluation. La création d'un outil national pourrait donner une meilleure visibilité des trajectoires des enfants et de leur famille, faciliter le suivi entre Départements en cas de situation préoccupante repérée.

Il s'agirait de proposer la création d'un système de recensement national de l'ensemble des Informations préoccupantes dont l'évaluation n'a pu être engagée ou continuée en raison d'un déménagement de la famille sans donner une nouvelle adresse, en permettant selon des règles strictes une consultation par des services départementaux.

Objectifs opérationnels :

- Participer à la réflexion sur les systèmes d'information en protection de l'enfance initiée par l'Etat ;
- Améliorer le traitement et le suivi des IP au niveau départemental et entre Départements ;
- Structurer l'échange d'informations entre le SNATED et les CRIP.

Description :

Le GIP suivra le groupe de travail sur les SI en protection de l'enfance.

Par ailleurs le GIP sera directement porteur du projet de conception du SI/registre des IP. Celui-ci organisera une consultation à deux niveaux des Informations préoccupantes :

- Premier niveau permettant à un département de renseigner le système en cas de départ inopiné d'une famille du Département alors qu'une évaluation de la situation était statuée par les services de l'ASE.
- Second niveau permettant par la consultation du site de savoir si une famille est connue d'un autre Département.

Afin de garantir des règles de bonne utilisation France Enfance Protégée hébergera l'outil et sera administrateur de ce module de consultation. Le GIP organisera l'habilitation des consultants, concevra et actualisera des formulaires numériques de demande de consultation, synthétisera l'historique des sollicitations, dans le respect des règles RGPD et CNIL.

Moyens :

Le cadrage du projet avec la DGCS devra déterminer les moyens à affecter au projet, dans un premier temps par mobilisation des équipes SNATED et SI du GIP, potentiellement avec des moyens renforcés après montée en charge.

Axe 4 : Les conditions de réussite du projet

Action 1 : Une organisation et des fonctions supports au service du projet et des agents

L'organisation du GIP en 2023 est caractérisée par le maintien des services métiers antérieurs, auxquels se sont ajoutés les secrétariats généraux des conseils. Les fonctions supports et la direction générale ont été unifiées, leur structuration doit être approfondie, dans une logique de « réponse aux usagers internes », réactive, fluide et efficace.

La politique en matière de gestion des ressources humaines est encore en cours de structuration, elle doit être orientée vers l'accompagnement des agents et des équipes.

Les outils de pilotage et de contrôle budgétaire ne sont pas encore suffisamment formalisés ni harmonisés, l'année 2023 ayant constitué une transition.

Enfin, au niveau des systèmes d'information, le GIP a « hérité » des outils antérieurs et de modes de gestion différents ; la modernisation et la sécurisation des systèmes d'information sont des conditions de mise en œuvre des projets nouveaux (bases de données par exemple) mais aussi d'amélioration de l'activité existante (fonctionnalités nouvelles pour le 119).

Objectif 1 : Structurer la politique de gestion des ressources humaines au service des missions

- Elaborer le cadre d'emploi de France Enfance Protégée : harmoniser les conditions de rémunération, structurer la formation et accompagner les parcours professionnels

Il a été proposé au Conseil d'administration de conduire la concertation par domaines thématiques du futur cadre d'emploi :

- Conditions d'exercice du droit syndical
- Temps de travail : congés et RTT, absences, télétravail ...
- Rémunération : salaire, régime indemnitaire, progression de carrière
- Parcours professionnel : recrutement, formation, évaluation, discipline, mobilité, retraite ...
- Droits complémentaires : mutuelle, transports, action sociale
- Déontologie.

Les travaux relatifs à l'élaboration du cadre d'emploi constituent un temps fort d'échange et de participation des représentants du personnel. Le cadre de gestion commun facilitera les synergies entre les équipes du GIP, et viendra mettre fin aux iniquités de traitement initialement constatées au moment du regroupement des services. Il doit permettre à chaque agent de disposer de règles claires structurant son parcours professionnel, l'organisation et le fonctionnement quotidien des services.

A chaque étape de négociation avec les représentants du personnel désormais élus au sein d'un comité social d'administration (CSA), l'information et au besoin la décision du conseil d'administration sera sollicitée. Au budget 2024 des moyens seront fléchés pour couvrir les dépenses permettant la convergence des « statuts » des agents.

- Renforcer l'attractivité et recruter mieux

Depuis 2023, les profils de poste ont été harmonisés, le sourcing a été diversifié et un processus de recrutement a commencé à se structurer. Dans le même temps, le turn over en 2023 a été important, non seulement du fait de la réorganisation des services, mais aussi des écarts de statut préexistants qui ne seront résorbés qu'après l'aboutissement des négociations sur le cadre de gestion commun des personnels.

Il importe désormais de :

- Renforcer l'attractivité notamment pour les métiers en tension (écouter, postes techniques sur les systèmes d'information) ;

- Formaliser le process de recrutement et réduire au maximum les délais de recrutement, de la publicité à l'arrivée de l'agent ;
- Stabiliser les effectifs en renforçant la reconnaissance de l'expertise et accompagnant mieux les parcours professionnels. L'accompagnement des parcours professionnels en 2024 reposera sur : un parcours d'intégration commun pour chaque agent, l'élaboration d'un plan de formation continue.

Objectif 2 : Structurer le pilotage budgétaire et renforcer la qualité comptable

Au cours du premier exercice budgétaire les outils de pilotage budgétaire ont commencé à se formaliser, par des tableaux de bord de suivi de l'exécution.

Il s'agit de passer en 2024 à une démarche structurée de pilotage :

- Avec l'élaboration d'outils partagés (tableaux de bord), permettant de suivre l'exécution du budget en dépenses pour chaque nature de dépense (personnel, fonctionnement, investissement) et en recettes ;
- Avec la mise en place d'un double reporting : mensuel de la DAF vers la direction générale, trimestriel de la direction générale vers le bureau et le Conseil d'administration du GIP ;
- Avec la formalisation des process de contrôle interne et externe (en lien avec le contrôleur budgétaire et comptable ministériel).

Au plan de la qualité comptable, une démarche de contrôle interne sera formalisée, et les réunions régulières de l'ordonnateur avec l'agence comptable initiées en 2023 se poursuivront.

Objectif 3 : Moderniser et sécuriser les systèmes d'information et outils numériques

La sécurité informatique est un enjeu majeur pour s'assurer du fonctionnement optimisé des systèmes d'information, garantir la confidentialité des informations hébergées, respecter les obligations réglementaires - notamment RGPD -.

Le rapprochement des entités à la création de France Enfance Protégée correspond également à un rapprochement des infrastructures SI. Une partie a été réalisée en 2023 avec la création d'une messagerie commune, d'un portail internet, de procédures communes... Néanmoins ce rapprochement doit se poursuivre et s'accompagner d'une modernisation des systèmes et outils numériques. Des équipes recomposées en 2023 avec notamment des profils ciblés (développeur) permettront de faire aboutir la démarche engagée.

La modernisation et la sécurisation du système d'information passe par :

- L'audit, afin de connaître les défaillances des systèmes d'information et de prendre les mesures correctives ;
- Les projets, au moment de la création de nouveaux outils ou de l'amélioration des outils existants, il est nécessaire de prendre en compte les aspects de sécurisation des applications dès l'expression de besoin afin que la conception de l'outil intègre ces mesures de sécurité ;
- Le développement, qu'il soit réalisé en interne ou en externe, est une des clés de la sécurité des systèmes d'information. La modernité dans le développement (mise à jour de version, process de développement, bonnes pratiques) permettra de fournir aux utilisateurs des outils modernes, correspondant à leur besoin, facile d'accès et sécurisés ;
- L'infrastructure est le socle des systèmes d'information et doit correspondre au besoin réel de l'utilisation, être à jour afin de limiter les problématiques de sécurité, et cohérente. Une attention particulière sera portée sur les applications critiques contenant des données personnelles pour en assurer intégrité, disponibilité et confidentialité.

Les projets prévus en 2024 sont :

- Les développements de certains outils métiers au service des actions du projet stratégique : Lisa (119), Orper (accès aux origines), BDNA (adoption), base de données assfam. Ces projets sont menés soit en interne soit avec un recours à des prestataires que le secteur SI pilote ;
- Un maintien en condition d'une autre partie des outils métiers : Pedro (temps de travail du 119), Voozanoo (adoption) ;
- Un appui au déploiement de nouveaux outils et fonctionnalités facilitant le travail coopératif des agents, des administrateurs du GIP et des membres des conseils : espaces de stockage partagés, sharepoint.
- Enfin, le secteur SI assure l'assistance des utilisateurs et le suivi des réseaux et infrastructures du GIP.

Objectif 4 : Faire évoluer l'organigramme en conformité avec le projet

L'année 2023 était une année de transition en termes d'organisation des services du GIP, avec un regroupement des fonctions supports, de la communication et globalement de la direction générale.

En 2024 l'organisation sera ajustée de la façon suivante :

- La simplification de la chaîne décisionnelle, avec la suppression du niveau intermédiaire entre DG et direction ;
- L'adaptation de l'organisation des services en charge de l'adoption nationale et internationale ;
- Le renforcement des synergies à travers les postes de chargés de missions ou de projets transversaux ;
- En termes de fonctionnement, les fonctions transversales liées à l'accueil (téléphonique, physique, numérique) seront mieux articulées, en cohérence avec le projet de relocalisation des services.

Ces évolutions seront présentées en comité social d'administration.

Action 2 : Renforcer la cohésion d'équipe et la qualité de vie au travail

Les cultures professionnelles des différentes entités composant France Enfance Protégée ont été naturellement prégnantes en 2023, en même temps que se mettaient en place des actions visant à renforcer un sentiment d'appartenance commun au nouveau GIP. La mise en œuvre des missions appelle à renforcer les synergies, tout en reconnaissant les spécificités des métiers.

Après les élections professionnelles organisées en 2023 et l'installation du comité social d'administration, le dialogue social dispose désormais d'un cadre structuré. C'est dans ce cadre que seront travaillés les enjeux de prévention, mais aussi que sera partagé le suivi des évolutions de l'organisation ou encore les problématiques de qualité de vie au travail.

Enfin, les conditions de travail sont un enjeu majeur favorisant la mobilisation collective au service des missions et objectifs. L'intégration des services du CNAOP et les ajustements dans les locaux actuels en 2023 ont conduit à une situation ne répondant pas aux besoins de l'activité, ne favorisant pas les coopérations entre secteurs, et à la dégradation des conditions de travail.

Objectif 1 : Renforcer la cohésion d'équipe et soutenir les agents

- Consolider la communication interne pour renforcer l'interconnaissance et le sentiment d'appartenance

En 2023 un plan de communication interne a jalonné le rapprochement des services, visant à créer et renforcer un sentiment d'appartenance commun pour les agents. Cette dynamique se renforcera en 2024, avec :

- La mise en place d'une réunion trimestrielle - « rencontre des agents FEP » (réunions d'information des agents sur les actualités institutionnelles, organisationnelles) ;
 - La mise en place d'un séminaire annuel des agents autour du programme d'activités, des projets de service, selon un format participatif et convivial ;
 - La création d'un livret / support d'accueil pour les nouveaux arrivants, en lien avec le parcours d'intégration RH ;
 - Mise en place d'un intranet /réseau social interne pour rassembler l'ensemble des informations, procédures, process, événements de l'institution ;
 - La mise en place d'une revue de presse interne transversale des articles de presse évoquant les différentes entités de FEP.
- Déployer la stratégie de communication externe

En 2024 la stratégie de communication externe du GIP doit participer à son positionnement politique et institutionnel :

- Avec une implication de ses administrateurs dans la représentation du GIP ;
- Avec un socle commun de messages clés à chaque évènement institutionnel et communication médiatisée ;
- Avec une visibilité renforcée et harmonisée sur les réseaux sociaux et dans les médias.

Ces orientations sont issues d'un accompagnement par un consultant en communication engagé fin 2023.

Par ailleurs, la rénovation des supports et outils de communication externe se poursuivra en 2024 :

- Newsletter trimestrielle de la présidente à l'attention de tous les membres du GIP ;
- Mise en place de « Matinales » ouvertes : avec intervenant présentant un projet, une recherche ou une institution en lien avec la protection de l'enfance, ces séquences trimestrielles seront ouvertes aux réseaux professionnels et aux membres du GIP ;
- Engagement du projet de site internet global intégrant l'ensemble des sites précédents en termes d'information et de fonctionnalités pour les différentes catégories d'utilisateurs.
- Poursuite du déploiement de la charte graphique FEP adoptée en 2023 : signalétique, pochettes pour les stands, goodies FEP ...etc.

Objectif 2 : Améliorer la qualité de vie au travail

- Animer le dialogue social et prévenir les risques psycho-sociaux

Le Comité Social d'Administration nouvellement constitué est l'instance dédiée pour l'animation du dialogue social autour des questions relatives à la qualité de vie au travail. La médecine du travail sera conviée pour assister aux réunions traitant des enjeux de qualité de vie au travail. Il s'agit de construire une politique de prévention des risques psycho-sociaux. En dehors de cette instance du CSA, un dialogue soutenu avec les organisations syndicales et des échanges réguliers au sein de l'équipe de direction permettront de s'assurer d'un suivi régulier des indicateurs de qualité de vie au travail et de décider de mettre en place des actions spécifiques.

- Accompagner la relocalisation de l'ensemble des services dans des locaux adaptés

Les locaux du Boulevard Bessières ne sont pas adaptés en termes de superficie, de qualité d'accueil et de conditions de travail à l'activité globale du GIP. Le regroupement des personnels des différentes entités dans un même lieu a été réalisé en 2023 avec des aménagements limitant les capacités de réunions et de travail en équipes.

La relocalisation de l'ensemble des services a été proposée au conseil d'administration qui a mandaté la direction générale pour conduire ce projet.

Un pré-repérage de locaux a été réalisé à Clichy la Garenne en proximité de la station de métro principale utilisés par les agents.

Un accompagnement par un prestataire va permettre la réalisation du projet, selon plusieurs phases : une étude fine de besoins, une aide à la négociation avec les bailleurs actuels et futur, un appui technique sur le projet d'aménagement.

Le calendrier prévisionnel est celui d'une relocalisation dans le second semestre 2024. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget initial.